

SÉANCE DU 5 MAI 2021

Prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA – Gestion et approvisionnement en électricité de la clientèle des services industriels

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité informe votre Conseil qu'elle a fait le choix, en ce début d'année, de prolonger le partenariat qu'elle avait entamé en 2009 avec la société Romande Energie SA pour gérer la clientèle des services industriels et assurer son approvisionnement en électricité. Matérialisée sous la forme de deux nouveaux contrats, la relation entre Pully et Romande Energie SA prendra toutefois bientôt une forme nouvelle puisque, dès 2023, la société Romande Energie Commerce (ci-après REC) cessera ses activités et que notre Commune, bien que toujours sous la marque Romande Energie SA et en s'appuyant sur son service à la clientèle, reprendra à son propre compte la commercialisation de l'énergie.

Un changement dans la continuité

REC assure depuis le 1^{er} janvier 2009 la gestion de la clientèle des services industriels de Pully, ainsi que son approvisionnement en électricité. Créée en réponse aux défis posés par la première phase de l'ouverture du marché de l'électricité, cette société a permis à ses partenaires de traverser cette période dans la sérénité, en offrant une large gamme de produits électriques, dont essentiellement du courant local et écologique, ainsi qu'un service à la clientèle efficace, compétitif et apprécié.

Les transformations profondes que connaît le secteur électrique (numérisation, importance croissante des services énergétiques associés à la vente d'énergie, etc.) et celles qu'il sera appelé à traverser ces prochaines années (nouvelle loi sur le CO₂, ouverture complète du marché de l'électricité, déploiement généralisé des compteurs intelligents, etc.) ont poussé plusieurs membres de REC à interroger le modèle de partenariat actuel et à revoir leur positionnement stratégique. Récemment, tandis que les communes de Bussigny et de Romanel-sur-Lausanne ont fait le choix de vendre leur réseau d'électricité, la société SIE SA (Service intercommunal de l'électricité de l'Ouest lausannois) a fait part de son intention de quitter la société REC dès 2023, pour gagner en indépendance et développer elle-même toute une gamme de produits énergétiques et de services dérivés (pose d'installations solaires, rénovation énergétique, etc.)

Dans ce contexte, Romande Energie SA et les actionnaires restants de REC (Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, les Forces Motrices de l'Avançon et Bas-Valais Energie SA) ont décidé de reconsidérer la forme de leur collaboration, dans le but de permettre à chaque membre d'affronter les défis de demain avec la même sérénité qu'aujourd'hui, mais avec davantage de flexibilité et d'autonomie. Le nouveau modèle de partenariat permettra à Pully

et aux autres partenaires de reprendre, à leur propre compte, la distribution d'électricité sur leur territoire, tout en continuant de bénéficier des prestations hautement qualifiées et compétitives de Romande Energie SA dans les domaines de la gestion de la clientèle et de l'achat d'énergie sur le marché.

Avec ce nouveau modèle, qui impliquera de facto la dissolution de REC, Pully se retrouvera dans une situation analogue à celle d'avant 2009, puisque les recettes et les charges liées à la vente d'électricité - et pas seulement à son acheminement - transiteront à nouveau, dès 2023, sur les comptes de la Commune, ce qui représentera un chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 3.7 millions par an.

La Municipalité se montre très satisfaite de la solution trouvée. Celle-ci permettra à notre Commune de continuer de bénéficier des prestations d'un grand acteur romand de la distribution d'énergie, et donc de maintenir pour la clientèle de Pully à la fois une grande qualité de service mais aussi une gamme étendue de produits électriques, en particulier écologiques. Pully pourra ainsi envisager sereinement l'avenir, gagner en flexibilité, mais aussi améliorer sa situation sur le plan financier. En effet, grâce aux nouvelles conditions négociées avec Romande Energie SA, Pully sera en mesure de proposer des tarifs plus attractifs à sa clientèle, tout en améliorant ses marges.

Un partenariat évolutif

Le nouveau partenariat se veut enfin évolutif. Il offrira la possibilité à Pully et aux autres communes romandes intéressées de développer, avec Romande Energie SA, des plates-formes digitales facilitant la mise en relation de la population avec des artisans locaux proposant des services énergétiques (installation de toitures solaires et de bornes de recharge, assainissement énergétique, etc.) et d'autres solutions allant dans le sens d'une décarbonation du territoire. La mise en ligne d'un portail internet permettant aux habitants de Pully d'effectuer un diagnostic de leur chauffage et d'obtenir un devis pour une rénovation énergétique illustre une application concrète à laquelle ce partenariat pourrait conduire.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 5 mai 2021